

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2020/n°37/7.1/27-07/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 20-07-2020  
Date de l'affichage : 21-07-2020

**OBJET :**

**BUDGET COMMUNE  
AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

**SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUJENC à Joachim RAMS

**Secrétaire de séance :** Michèle PALLARES

**Rapporteur :** Régis VIANET

Le compte administratif 2019 qui vient d'être adopté met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 292 379.79 €
- Un excédent d'investissement de : 135 285 05 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget

Il est proposé au Conseil de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter 852 050.05 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 440 329.74 € en excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,  
Pierre Maumejean